



Liste des délibérations soumises au vote lors du Conseil Municipal du 15 mai 2025

Conformément à l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021, les points suivants ont été abordés lors du Conseil Municipal du 15 mai 2025.

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal de la séance du 03 avril 2025 :

Approbation à l'unanimité des membres présents et représentés.

Délibérations à adopter :

1. Compte-rendu de l'exercice des délégations données au Maire par le Conseil Municipal (Rapporteur : Monsieur le Maire)

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé par Monsieur le Maire prend acte des décisions signées par le Maire en vertu de ses délégations.

2. Administration générale – Modification des modalités de publicité des actes pris par les communes de moins de 3500 habitants (Rapporteur : Monsieur le Maire)

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé par Monsieur le Maire, après avis de la commission « Vie économique, Événementiel, Tourisme, Communication » en date du 12/05/2025, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de procéder désormais à un affichage par voie électronique des actes règlementaires et décisions ne présentant ni un caractère règlementaire ni un caractère individuel, précise que cette décision sera appliquée à compter de la mise en service dudit panneau d'affichage électronique.

3. Mise en place d'un Foodtruck au Parc Sportif et de Loisirs de la Source – Approbation de la convention d'occupation du domaine public et tarification (Rapporteur : Madame Isabelle MARTEL)

Le Conseil Municipal ouï l'exposé par madame MARTEL Isabelle, 1^{ère} Adjointe au Maire déléguée à la vie économique, à l'événementiel, au tourisme et à la communication, après avis de la commission « Vie économique, Événementiel, Tourisme, Communication » en date du 12/05/2025, après avis de la commission « Finances, Budget, Commande publique » en date du 12/05/2025, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le projet d'installation d'un Foodtruck au Parc Sportif et de Loisirs de la Source pour une durée de 3 mois, approuve les conditions d'occupation du domaine public telles que prévues dans la convention ci-jointe, autorise en tant que de besoin, Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des actes et documents afférents à la présente délibération.

4. Demande de subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police pour la phase 1 de l'aménagement des cheminements doux du chemin de la Beillesse (Rapporteur : Monsieur Richard HEMAIN)

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur l'Adjoint au Maire délégué à l'Aménagement du territoire, Urbanisme, Voirie et Domaine public, après avis de la Commission « Aménagement du territoire, Urbanisme, Voirie et gestion du Domaine Public » du 12/05/2025, après avis de la Commission « Finances, Budget, Commande publique » en date du 12/05/2025, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le projet de voie douce tel que

présenté ci-dessus, décide de solliciter le fonds de répartition du produit des amendes relatives à la circulation routière, précise que les crédits seront inscrits au Budget.

**5. Création d'un 3^{ème} terrain de PADEL – Autorisation de transfert d'une déclaration préalable de travaux au nom de la commune
(Rapporteur : Monsieur Richard HEMAIN)**

Le Conseil Municipal, oui l'exposé par Monsieur Richard HEMAIN, 2^{ème} Adjoint au Maire délégué à l'Aménagement du territoire, Urbanisme, Voirie et Domaine public, après avis de la Commission « Aménagement du territoire, Urbanisme, Voirie et gestion du Domaine Public » du 12/05/2025, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise Monsieur le Maire à demander le transfert de la déclaration préalable n°08300124D0039 au nom de la commune pour le projet exposé ci-dessus ainsi que tous les documents s'y afférant.

**6. Transports scolaires – Remboursement de la participation financière de la commune aux familles Adréchoises
(Rapporteur : Madame Magali RICHARD-MACCHIA)**

Le Conseil Municipal, oui l'exposé de Madame RICHARD-MACCHIA Magali Adjointe au Maire, après avis de la commission « Finances, Budget, Commande publique », en date du 12/05/2025, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membre présents et représentés, autorise Monsieur le Maire à procéder au versement de la participation financière de la commune aux frais de transports scolaires à la famille en ayant effectué la demande dans les conditions ci-dessus définies.

**7. Achat d'un nouveau véhicule pour la Police Municipale– Accord pour la vente de l'ancien véhicule
(Rapporteur : Monsieur Régis KAPHAN)**

Le Conseil Municipal, oui l'exposé par Monsieur KAPHAN Régis, Adjoint au Maire délégué au Budget, après avis de la Commission « Finances, Budget, Commande publique » en date du 12/05/2025, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la vente de l'ancien véhicule de la Police Municipale au prix de 6 000€.

**8. Création d'un nouveau bâtiment du stade – Demande de fonds de concours auprès d'Estérel Côte d'Azur Agglomération (ECAA)
(Rapporteur : Monsieur Régis KAPHAN)**

Le Conseil Municipal, oui l'exposé par Monsieur KAPHAN Régis, Adjoint au Maire délégué au Budget, après avis de la Commission « Finances, Budget, Commande publique » en date du 12/05/2025, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de solliciter l'attribution d'un fonds de concours pour l'année 2025 d'un montant de 500.000 € en vue de participer au financement du projet de création d'un nouveau bâtiment au stade des Adrets de l'Estérel pour un coût total des travaux estimé à 2.500.000 € H.T., précise que les crédits correspondants seront inscrits au budget, dit que le montant du fonds de concours versé n'excèdera pas la part du financement assurée, hors subventions, par la commune des Adrets de l'Estérel, précise qu'une convention de fonds de concours devra être signée entre la Commune des Adrets de l'Estérel et Estérel Côte d'Azur Agglomération et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tout acte afférent à la présente délibération.

**9. Voiries communales – Demande de fonds de concours auprès d'Estérel Côte d'Azur Agglomération (ECAA)
(Rapporteur : Monsieur Régis KAPHAN)**

Le Conseil Municipal, oui l'exposé par Monsieur KAPHAN Régis, Adjoint au Maire délégué au budget, après avis de la Commission « Finances, Budget, Commande publique » en date du 12/05/2025, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de solliciter l'attribution d'un fonds de concours pour l'année 2025 d'un montant de 500.000€ en vue des opérations de remise en état des voiries communales des Adrets de l'Estérel pour un coût total des travaux estimé à 1.000.000 € H.T., précise que les crédits correspondants seront inscrits au budget, dit que le montant du fonds de concours versé n'excèdera pas la part du financement assurée, hors subventions, par la commune des Adrets de l'Estérel, précise qu'une convention de fonds de concours devra être signée entre la Commune des Adrets de l'Estérel et Estérel Côte d'Azur Agglomération et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tout acte afférent à la présente délibération.

**10. Territoire d'Énergie Var SYMIELEC- Approbation d'un transfert de compétence optionnelle de la Commune de OLLIÈRES
(Rapporteur : Monsieur Jérôme HAVARD)**

Le Conseil Municipal, oui l'exposé par Monsieur Jérôme HAVARD, Conseiller Municipal délégué aux nouvelles technologies, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le transfert de la compétence n°8 « Maintenance Éclairage Public » de la Commune de Ollières, autorise le Maire à signer toutes les pièces à intervenir pour mettre en œuvre ces décisions.

11. Personnel communal - Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un accroissement temporaire d'activité

(Rapporteur : Monsieur le Maire)

Le Conseil Municipal, oui l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de créer un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité au sein du service technique, à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires à compter du 1er juin 2025, précise que ce recrutement se fera dans le grade d'Adjoint Technique Territorial, relevant de la catégorie hiérarchique C, précise que la rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'échelon 1 du grade de recrutement (Indice Brut 367 Indice majoré 366), précise que la présente décision concerne également le renouvellement éventuel du contrat d'engagement dans les limites fixées par l'article 3 1° de la loi du 26 janvier 1984 précitée si les besoins du service le justifient à savoir 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois consécutifs et précise que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Fait aux Adrets de l'Estérel,

Le 16 mai 2025

**La secrétaire de séance,
KAPHAN Florence**

**Le Maire,
KLINHOLFF Jean-Pierre**

